

du nombre de pièces de monnaie vendues jusqu'à présent et ainsi de suite. Ce sont les questions n° 549 et 551. J'aimerais que le gouvernement fasse un effort pour y répondre.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Une question a été posée aujourd'hui au premier ministre suppléant (M. Sharp) puisque le ministre d'État (Pêches) (M. LeBlanc) est absent. Mon rappel au Règlement est fondé sur la loi sur l'organisation du gouvernement qui stipule que le ministre de l'Environnement est ministre de l'Environnement et des Pêches. Les questions adressées à la Chambre au ministre d'État (Pêches) devraient donc être adressées au ministre de l'Environnement qui est toujours ministre des Pêches d'après la loi.

M. MacLean: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je demanderais au gouvernement de hâter la réponse aux questions marquées d'un astérisque au *Feuilleton*, pour que cesse la situation actuelle, qui contraint les députés à poser, à la période de questions orales, des questions qui pourraient fort bien être inscrites comme questions marquées d'un astérisque, si l'on avait la certitude qu'elles recevraient rapidement une réponse.

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour un motif semblable. J'ai attiré l'attention du secrétaire parlementaire sur les questions n°s 2184, 2185 et 2186, inscrites en mon nom il y a plus d'un mois. On y a longuement répondu, il y a à peu près une semaine, au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, et je me demande quand je puis attendre une réponse au *Feuilleton*.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LE SÉNAT ET LA CHAMBRE DES COMMUNES, LA LOI SUR LES TRAITEMENTS ET LA LOI SUR LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

MESURE MODIFICATIVE PORTANT SUR LES TRAITEMENTS ET
LES INDEMNITÉS

La Chambre passe à l'étude du bill C-44, tendant à modifier la loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la loi sur les traitements et la loi sur les secrétaires parlementaires, dont le comité permanent des prévisions budgétaires en général a fait rapport sans propositions d'amendement et qui a été réimprimé en conformité de la décision de l'Orateur du mercredi 23 avril 1975.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence a eu le temps d'examiner les amendements, pour voir s'il y a une façon logique de les grouper aux fins du débat d'aujourd'hui et pour nous donner aussi l'occasion de considérer la question et celle de la remise des votes, au besoin. J'ai demandé aux leaders à la Chambre de réfléchir au problème.

La présidence propose que la motion n° 1 soit débattue séparément et que tout vote là-dessus soit reporté. De même, les motions n°s 2, 3 et 4 pourraient être débattues en même temps, mais faire l'objet de votes distincts et reportés, si nécessaire. Troisièmement, les motions n°s 5 et 6 pourraient, elles aussi, être débattues ensemble, mais mises aux voix séparément plus tard, s'il y a lieu. Enfin, la

Traitement des parlementaires—Loi

même procédure pourrait s'appliquer à l'étude des motions n°s 7 et 8. S'il apparaît, au cours du débat sur certains amendements, que plusieurs mises aux voix ont été faites, il se peut que la Chambre envisage la possibilité d'en régler peut-être quatre, si elles se sont accumulées, et il en reste à peu près autant. Néanmoins, pour l'instant, ce serait peut-être une bonne façon d'ouvrir les délibérations.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire au nom de mon parti que le classement que vous avez fait nous semble tout à fait juste et intelligent. Nous sommes heureux d'accepter vos suggestions. Je désire simplement ajouter qu'en vertu des dispositions de l'article 75(8) du Règlement, j'ai l'intention de proposer un amendement à la motion n° 4, inscrite au *Feuilleton* au nom du président du Conseil Privé (M. Sharp). Je mentionne ma proposition d'amendement maintenant parce que cela peut avoir une incidence sur le moment du vote. Comme cet amendement n'est pas inscrit au *Feuilleton*, il serait peut-être souhaitable de le mettre aux voix lorsque le débat sera terminé pour que le vote sur la motion n° 4, telle quelle ou modifiée, puisse faire partie des votes reportés.

M. Reid: Monsieur l'Orateur, j'aimerais attirer votre attention sur la motion n° 2 au nom du député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman). Votre Honneur aura sans doute remarqué qu'elle contient deux propositions séparées et distinctes. Je crois qu'il serait utile pour la Chambre que Votre Honneur puisse la diviser en deux. Ainsi, la question de la rétroactivité pourrait être débattue et mise aux voix en même temps que la motion n° 7. La seconde partie pourrait être débattue en même temps que la motion n° 4. On pourrait voter séparément sur chaque motion, la partie de la motion n° 2 qui serait débattue pendant le débat sur la motion n° 4 étant considérée comme une motion distincte.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je veux simplement dire un mot ou deux au sujet du rappel au Règlement du secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Reid). Même si l'on prétend que cette proposition d'amendement comporte deux propositions distinctes, il ne s'ensuit pas automatiquement qu'un vote distinct s'impose sur cette motion.

Si l'on examine la motion du président du Conseil privé (M. Sharp), on constate qu'elle contient plusieurs propositions distinctes et séparées. Si l'on applique à une seule motion la règle que l'on vient de suggérer, il faudrait l'appliquer aussi à d'autres. Certaines parties de la motion du président du Conseil privé sont à mon avis moins acceptables que d'autres, et je proposerai donc un vote distinct sur les parties de la motion que je trouve moins acceptables. Si un député désire vraiment des votes distincts, c'est la meilleure façon d'en obtenir, et non pas en demandant à Votre Honneur de diviser une motion pour que ses parties fassent l'objet de votes distincts. On l'a fait de temps à autre, mais très rarement, et c'est un mode de procédure très compliqué.

● (1510)

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, bien que l'idée du secrétaire parlementaire soit intéressante, notre parti veut bien fermer les yeux sur le manquement au Règlement de la part du NPD et consentir à une seule mise aux voix sur la question.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il est vrai que plus d'un des amendements proposés présentent le défaut signalé par le